

A Mayenne, le mercredi 22 novembre 2017

Collège Jules Ferry

Affaire suivie par :
Alexandra BLIN,
Adjoint-Gestionnaire

Téléphone
02.43.30.19.30

Courriel.
gestionnaire.0530078x
@ac-nantes.fr

8 rue Jules Renard
53 100 Mayenne

OBJET : Demande de prix pour nos besoins en épicerie - Année civile 2018.

Le marché débutera le 01 janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2018

Procédure :

La procédure de consultation retenue pour le présent marché est la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Conditions de négociation :

L'offre de prix du candidat doit comporter les éléments suivants :

- Bordereau de prix unitaires renseigné **sur le document excel et uniquement sur ce document, sans changer les marques ni les conditionnements**, téléchargeable sur le site AJI ou du Collège Jules Ferry ; ce document peut aussi être fourni sur demande par mail.

Les prix s'entendent marchandises rendues franco de port et d'emballage.

Le volume d'achat prévisionnel de l'établissement est estimé pour l'année 2018 à 22 000 € TTC .Il pourra varier dans la limite de - 20% à + 20%.

Les prix proposés doivent être fermes pour l'année 2018 et s'entendent franco de port sans quantité minimale de livraison.

La société retenue devra transmettre les pièces justificatives des certifications.

Analyse de l'offre :

Le fournisseur sera retenu sur la base le critère suivant :

- Les prix proposés sur bordereau : 100%

Délais de la consultation :

Les sociétés consultées ont jusqu'au **13 décembre 2017** pour répondre.

Les transmissions des propositions tarifaires par Courriel devront être suivies d'une confirmation par voie postale.

Conditions d'exécution du marché :

Livraison avant 9h00 sur place : à la cuisine du Collège Jules Ferry

Le véhicule de transport doit répondre à la réglementation en vigueur pour le type d'aliment concerné.

Le candidat devra faire figurer sur son offre les jours de livraison.

Livraison deux fois par semaine pour les périodes d'ouverture de l'établissement.

Pour les conditions générales d'exécution du marché, le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services s'applique. Il peut être consulté sur le site internet du ministère des Finances.

Le candidat retenu s'engage à fournir les attestations sociales et fiscales de sa société.

Clause de dénonciation :

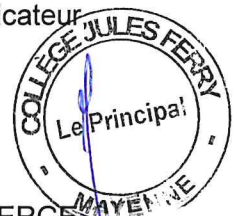
Le marché sera résilié sans indemnités par le pouvoir adjudicateur en cas d'infractions aux clauses contractuelles, notamment des livraisons non-conformes aux conditions ci-dessus énumérées. Un courrier RAR sera envoyé précisant les défauts constatés. Dans ce cas, le titulaire du marché sera invité à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

Documents contractuels :

Le contrat est constitué par les documents énumérés ci-dessous

- La présente demande de prix
- L'acte d'engagement du candidat
- Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes passés au nom de l'Etat.
- Les textes réglementaires français en vigueur en matière de denrées alimentaires (préparation, conditionnement, étiquetage, stockage, transport)

Le Pouvoir Adjudicateur



Jean Pierre LE VERGE